

ANNEXE IV

AU CAHIER DES CHARGES DE CESSION DE TERRAINS

ZAC DU CHEMIN NEUF Tranche A LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

FICHES DE LOT

FICHE DE LOT

N°A

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 700 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AUO1

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	550 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	65 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	615 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°1

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 213 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AUO1

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

**III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER
AUTORISÉS SUR LE LOT**

LOGEMENT	:	100 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	100 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°2

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 202 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AUO1

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	100 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	100 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°3

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 159 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT
Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :
NOM société ou représentant :
Adresse :
CP – Ville :
Tél :
Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AUO1

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	100m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	100 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°4

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 272 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AUO1

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	145 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	145 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°4

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 272 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AUO1

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	145 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	145 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°5

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 313 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	145 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	145 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°6

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 263 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AUO1

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	145 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	145 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°7

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 230 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

**III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER
AUTORISÉS SUR LE LOT**

LOGEMENT	:	115 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	115 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°8

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 233 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

**III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER
AUTORISÉS SUR LE LOT**

LOGEMENT	:	115 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	115 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°9

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 242 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

**III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER
AUTORISÉS SUR LE LOT**

LOGEMENT	:	115 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	115 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°10

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 304 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	145 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	145 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N° 11

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 293 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	145 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	145 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°12

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 264 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AUO1

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	145 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	145 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°13

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 296 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AUO1

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	145 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	145 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°14

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 319 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	145 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	145 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°15

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 305 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	145 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	145 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°16

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 171 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AUO1 et UA1h

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	100 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	100 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°17

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 183 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AUO1

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

**III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER
AUTORISÉS SUR LE LOT**

LOGEMENT	:	100 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	100 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°18

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 183 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AUO1

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	100 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	100 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°19

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 183 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	100 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	100 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°20

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 321 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	145 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	145 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°21

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 232 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	145 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	145 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°22

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 336 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	145 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	145 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°23

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 345 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

**III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER
AUTORISÉS SUR LE LOT**

LOGEMENT	:	145 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	145 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°24

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 345 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	145 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	145 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°25

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 531 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	155 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	155 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°26

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 530 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	155 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	145 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°27

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 250 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	115 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	115 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°28

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 250 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

**III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER
AUTORISÉS SUR LE LOT**

LOGEMENT	:	115 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	115 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°29

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 250 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

**III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER
AUTORISÉS SUR LE LOT**

LOGEMENT	:	115 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	115 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°30

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 250 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

**III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER
AUTORISÉS SUR LE LOT**

LOGEMENT	:	115 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	115 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°31

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 246 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

**III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER
AUTORISÉS SUR LE LOT**

LOGEMENT	:	115 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	115 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°32

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 250 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

**III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER
AUTORISÉS SUR LE LOT**

LOGEMENT	:	115 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	115 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°33

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 396 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	145 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	145 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°34

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 404 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	145 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	145 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°35

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 365 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	145 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	145 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°36

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 246 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT
Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :
NOM société ou représentant :
Adresse :
CP – Ville :
Tél :
Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	100 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	100 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°37

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 233 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

**III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER
AUTORISÉS SUR LE LOT**

LOGEMENT	:	100 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	100 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°38

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 233 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

**III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER
AUTORISÉS SUR LE LOT**

LOGEMENT	:	100 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	100 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°39

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 136 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	100 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	100 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°40

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 136 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	100 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	100 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°41

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 136 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

**III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER
AUTORISÉS SUR LE LOT**

LOGEMENT	:	100 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	100 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°42

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 169 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	100 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	100 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°43

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 346 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	145 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	145 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°44

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 262 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	145 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	145 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°45

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 274 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	145 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	145 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°46

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 208 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

**III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER
AUTORISÉS SUR LE LOT**

LOGEMENT	:	115 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	115 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°47

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 196 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

**III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER
AUTORISÉS SUR LE LOT**

LOGEMENT	:	115 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	115 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°48

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 198 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	115 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	115 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°49

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 210 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

**III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER
AUTORISÉS SUR LE LOT**

LOGEMENT	:	115 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	115 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°50

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 210 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

**III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER
AUTORISÉS SUR LE LOT**

LOGEMENT	:	115 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	115 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°51

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 339 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	145 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	145 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°52

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 308 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

**III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER
AUTORISÉS SUR LE LOT**

LOGEMENT	:	145 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	145 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°53

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 304 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	145 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	145 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°54

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 337 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	145 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	145 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°55

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 321 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	145 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	145 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°56

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 324 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	145 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	145 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°57

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 339 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	145 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	145 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°58

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 345 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	145 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	145 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°59

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 346 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	145 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	145 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°60

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 346 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AU01

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉS SUR LE LOT

LOGEMENT	:	145 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	145 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

FICHE DE LOT

N°B

I. IDENTIFICATION DU TERRAIN

Adresse du terrain : ZAC DU CHEMIN NEUF LA CHAPELLE CHAUSSEE (35)

Superficie (provisoire dans l'attente du bornage du lot) : 1020 m²

Identité de l'AMÉNAGEUR

VIABILIS AMÉNAGEMENT

Parc Edonia – rue de la Terre Adélie – Bât O – 35760 SAINT GREGOIRE

Identité de l'ACQUEREUR

Nom/prénom Mr et Mme :

NOM société ou représentant :

Adresse :

CP – Ville :

Tél :

Email :

II. PLU - ZONAGE APPLICABLE AU LOT

Le Plan local d'Urbanisme de référence applicable à ce jour est le PLUi de Rennes Métropole, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2019.

Zonage PLUi : 1AUO1

Le CONSTRUCTEUR établit son projet de construction en référence au règlement d'urbanisme applicable au zonage de son lot. Il intègre les servitudes des annexes réglementaires et les dispositions environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions du Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales annexées au présent Cahier des Charges de cession.

**III. NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE SURFACE DE PLANCHER
AUTORISÉS SUR LE LOT**

LOGEMENT	:	550 m ²
COMMERCES	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT DE SERVICE PRIVÉ	:	0 m ²
AUTRE AFFECTATION	:	0 m ²
ÉQUIPEMENT PUBLIC	:	0 m ²
TOTAL	:	550 m²

A, le

L'AMÉNAGEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature

L'ACQUÉREUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature